



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
Direction générale Communication
et gestion des documents
Service "Information au public"

REÇU LE
15 JAN 2016

Bruxelles, le 27 janvier 2016

Monsieur Jean-Pierre Valéry
Maire de Bouzic
24250 Bouzic
FRANCE

N/Réf. : 17

Monsieur le Maire,

Le Secrétariat général, qui fournit une assistance tant au Conseil de l'Union européenne qu'au Conseil européen, vous remercie de votre lettre adressée au président du Conseil européen ainsi que de la motion du Conseil municipal de Bouzic concernant les négociations du projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

Nous souhaitons vous informer que vos commentaires ont été bien reçus.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Inés Hempel
Chef de l'unité Relations publiques

Le courrier reçu par le Service "Information au public" est traité conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (Journal officiel L 8 du 12.1.2001, p. 1). Les données à caractère personnel figurant dans votre courrier seront utilisées par le Service "Information au public" exclusivement aux fins du traitement de votre demande. Toutefois, certaines demandes peuvent également être transmises à un fonctionnaire des institutions européennes ou de la présidence du Conseil de l'Union européenne compétent pour répondre à une question spécifique.

À des fins statistiques, votre courrier sera conservé dans les archives du service pour une durée maximale de cinq ans, puis il sera détruit. Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et d'un droit de rectification de ces données que vous pouvez exercer en vous adressant au Service "Information au public" (tél. : +32 2 281 56 50, Chef d'unité: M^{me} Inés Hempel) et vous êtes également en droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données.

Clause de non-responsabilité: Les informations communiquées ont été élaborées par le Service "Information au public" du Secrétariat général du Conseil de l'UE et ne peuvent être considérées comme une position officielle du Conseil.